



Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

WESTLAKE COMPOUNDS FRANCE

pour les activités suivantes :

**DÉVELOPPEMENT, PRODUCTION, COMMERCIALISATION
ET NÉGOCE DE COMPOUNDS VINyliQUES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

ZI Sud-Est Chemin de Saint-Léonard FR-51683 REIMS CEDEX 2

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) : 2022-11-15

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) : 2022-11-28

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Synthèse du rapport d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise audité :	WESTLAKE COMPOUNDS France	Date : 15/11/2022
Site de :	CHEMIN DE SAINT LEONARD ZI SUD EST 51683 REIMS CEDEX	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
Activités du site :	Production et manipulation de GPI, stockage et logistique	

Contexte de l'organisme : Westlake Compounds France est spécialisée dans le développement, la production, la commercialisation et le négoce de compounds vinyliques. La société a été créée en 1953 et fait partie du groupe Westlake depuis 2019 . Elle emploie 107 employés à Reims, s'étend sur 2300m2, a une capacité de 42 000 Tonnes et fonctionne actuellement en 3*8.

Points conformes :

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	ACTIONS CORRECTIVES PROPOSEES
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	
2- PROCEDURES		CONFORMITE	ACTIONS CORRECTIVES PROPOSEES
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	
4 - CONTRÔLE INTERNE		CONFORMITE	ACTIONS CORRECTIVES PROPOSEES
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	

Points à améliorer :

2- PROCEDURES		CONFORMITE	ACTIONS CORRECTIVES PROPOSEES
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Améliorable	1/ Mettre à jour la procédure P5P11 Organisation du poste de Conducteur Machines AT1 en intégrant le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de GPI 2/ Mettre à jour les procédures HSE P02 et HSE P03 en intégrant le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de GPI
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Améliorable	Ajouter le contrôle des soudures des sacs conditionnés par la FFS dans la procédure P5P12 Procédure d'organisation du poste d'opérateur de conditionnement AT1
3- FORMATION, SENSIBILISATION		CONFORMITE	ACTIONS CORRECTIVES PROPOSEES
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Améliorable	Plan d'action HSE du site : 1/ Finalisation de la revue de toutes les fiches sécurité machine 2/ Affichage et communication des fiches sécurité machine aux opérateurs concernés 3/ Emargement des opérateurs et suivi dans une matrice de formation sécurité dédiée

Conclusions de l'audit :
Une entreprise très propre, un "5S" bien appliqué, une bonne maîtrise de la production, de l'emballage et des conditions de stockage des GPI, ainsi que les améliorations en cours me conduisent à émettre un avis favorable.

AVIS

FAVORABLE